

Validation des acquis de l'expérience



**VOTRE ACCOMPAGNEMENT :**  
**DIPLÔME D'ÉTAT ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**

FICHE DE FORMATION  
2017/2018

**ASSISTANT  
DE SERVICE SOCIAL**

## LA FORMATION

- Pour les salariés et demandeurs d'emploi
- Obtenir une qualification
- Valider votre expérience professionnelle

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le candidat demande le dossier de recevabilité (partie 1) auprès de la de l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

0810 017 710 ou <http://vae.asp-public.fr>

- . Retourner ce livret à l'ASP
- . Si le candidat remplit les conditions, il recevra une « attestation de recevabilité » qu'il remettra à l'ISL avec son dossier d'inscription

## COÛT - MODALITÉS DE FINANCEMENT

Coût : 1100 €

Les structures employeurs ou OPCA peuvent imputer sur leurs dépenses de formation le coût de la VAE de leurs salariés

Si vous êtes demandeur d'emploi, salarié de la fonction publique hospitalière, vous pouvez demander la prise en charge totale de la formation par l'intermédiaire d'un PASS VAE

Demander la brochure dès la 1ère prise de contact

Si votre employeur cotise à UNIFAF, vous pouvez bénéficier d'un dispositif spécifique appelé DSB

## PRE-REQUIS ET ADMISSION

Le candidat doit pouvoir justifier d'au moins 3 années d'expérience en lien avec le diplôme souhaité de manière continue ou non, au cours d'une activité, non salariée et/ou bénévole

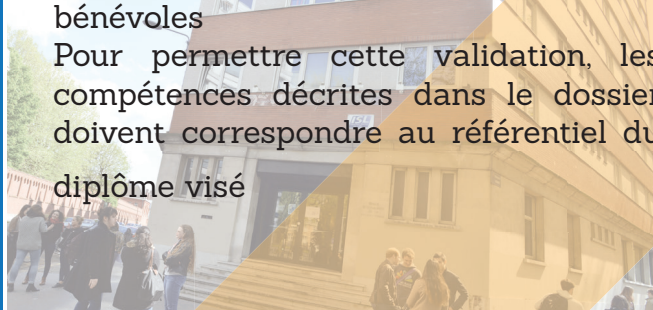


## LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel qui permet de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme

Le candidat peut acquérir tout ou une partie d'un diplôme en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences salariées, non salariées ou bénévoles

Pour permettre cette validation, les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel du diplôme visé



# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

La démarche de la VAE nécessite la constitution de 2 dossiers :

- Le livret 1 de demande de VAE intitulé « Livret de recevabilité de la demande » (voir procédure d'inscription)
- Le livret 2 pour la validation intitulé « Livret de présentation des acquis de l'expérience »

## 1. Pour remplir le Livret 2, le candidat peut se faire accompagner.

L'Institut Social de Lille propose un accompagnement pour la constitution de ce dossier dans le cadre :

- du dispositif de droit commun (session d'accompagnement VAE = 21 h)
- du « Pass VAE »
- ou du dispositif de soutien de la branche professionnelle qui s'adresse aux salariés relevant d'Unifaf

## 2. Modalités d'accompagnement :

L'accompagnement proposé par l'Institut Social de Lille a pour objectif d'aider le candidat à identifier les compétences mises en oeuvre au cours de ses expériences et de les formaliser afin de les valoriser dans une logique de validation d'acquis

### Accompagnement

- 5 séances collectives de 3h30 (groupes de 8 personnes maximum) à raison d'environ 1 séance par mois
- Rencontres individuelles sur la base des écrits du candidat à la VAE (3h30)

L'approche proposée vise à permettre aux candidats de :

- Comprendre les implications de cette démarche VAE
- Se positionner dans leur parcours de professionnalisation
- Réaliser un travail d'écriture réflexive de leurs pratiques

### Les principes de l'accompagnement :

- Préciser les besoins en accompagnement, affiner le projet de validation des expériences, aider au positionnement professionnel, soutenir le candidat dans la démarche
- Accompagner dans le sens d'un « cheminement avec », tenant compte du référentiel métier
- Aider à finaliser le livret 2 et à préparer l'oral

## INTERLOCUTEURS

Agnès VINCHON, Directrice

Catherine ROSSIGNOL, Coordinatrice de la VAE

Laurence VANDERMERSCH, Secrétaire



INSTITUT SOCIAL DE LILLE

83 bd Vauban / Bât. C / Campus St Raphaël 59044 LILLE cedex

Tél. 03 20 21 93 93 / Fax. 03 20 55 65 98

[isl@institut-social-lille.fr](mailto:isl@institut-social-lille.fr)

[www.institut-social-lille.fr](http://www.institut-social-lille.fr)

[www.facebook.com/institutsocialdelille](https://www.facebook.com/institutsocialdelille)

